



Note synthétique UEI

La faculté a obtenu son UEI fédéral américain : **PSMBFHLEPX14**

Voici les avantages de l'obtention d'un numéro fédéral américain UEI (Unique Entity Identifier) pour la Faculté autonome francophone de management international MIIBS-URH.

L'obtention d'un Unique Entity Identifier (UEI) délivré par le gouvernement fédéral des États-Unis constitue un levier stratégique pour un établissement d'enseignement supérieur et de formation continue souhaitant renforcer son positionnement international. Le UEI est aujourd'hui l'identifiant officiel permettant à toute organisation de collaborer avec les agences fédérales américaines.

Principaux avantages

1. Reconnaissance institutionnelle internationale

- Identification officielle de MIIBS-URH auprès de l'administration fédérale américaine.
- Renforcement de la crédibilité auprès des partenaires universitaires, institutionnels et financiers internationaux.
- Gage de sérieux dans les démarches de coopération internationale.

2. Accès aux financements fédéraux américains

Le UEI constitue un prérequis pour déposer des candidatures à de nombreux appels à projets fédéraux via les plateformes américaines. Il ouvre notamment la possibilité de participer, seul ou en consortium, à des programmes financés par des agences fédérales américaines (éducation, recherche, innovation, coopération internationale, développement économique, etc.).

3. Développement des partenariats universitaires

L'obtention d'un UEI facilite les échanges avec :

- universités américaines ;
- organismes de recherche ;
- fondations ;
- agences fédérales et organismes publics.

Cette reconnaissance administrative simplifie les conventions de coopération et les projets internationaux.

4. Participation aux marchés publics fédéraux

Le UEI est également requis pour les organismes souhaitant répondre à certains marchés publics fédéraux américains concernant :

- la formation professionnelle ;
- l'enseignement supérieur ;
- le conseil ;

- la recherche appliquée ;
- le développement de compétences.

5. *Renforcement de la visibilité internationale*
Un établissement disposant d'un UEI apparaît comme une institution capable d'interagir avec l'écosystème fédéral américain, ce qui constitue un argument de confiance auprès :

- des étudiants internationaux ;
- des entreprises partenaires ;
- des organismes certificateurs ;
- des bailleurs internationaux.

6. *Facilitation des procédures administratives*
Le UEI devient l'identifiant unique de l'établissement dans les systèmes fédéraux américains, simplifiant :

- les demandes de subventions ;
- les conventions de partenariat ;
- les déclarations administratives ;
- le suivi des financements.

7. *Facilitation de l'obtention des certificats de comparabilité (EDE) délivrés par les agences membres de NACES*

L'obtention d'un UEI fédéral américain constitue également un atout indirect mais significatif dans les démarches de reconnaissance académique des diplômes délivrés par la MIIBS-URH auprès des agences américaines membres de la National Association of Credential Evaluation Services (NACES).

Les agences membres de NACES (telles que WES, Educational Credential Evaluators - ECE, SpanTran, Josef Silny & Associates, etc.) sont chargées d'établir les Educational Credential Evaluations (EDE) ou Certificates of Comparability, qui déterminent l'équivalence des diplômes étrangers dans le système américain. Elles évaluent notamment :

- le statut juridique de l'établissement d'origine ;
- le niveau académique des programmes ;
- la durée des études ;
- les volumes de crédits ;
- les conditions d'admission ;
- les modalités d'évaluation et de délivrance des diplômes.

Les bénéfices pour MIIBS-URH et ses partenaires

L'identification officielle de l'établissement par un UEI fédéral présente plusieurs avantages :

- Renforcement de la crédibilité institutionnelle auprès des évaluateurs américains grâce à une identification officielle unique dans les bases administratives fédérales.
- Facilitation des vérifications institutionnelles réalisées par les agences de comparabilité lors de l'analyse des diplômes.
- Réduction des délais de traitement lorsque les évaluateurs disposent d'informations institutionnelles clairement identifiées et vérifiables.
- Amélioration de la confiance accordée aux diplômes délivrés par la MIIBS-URH dans le cadre des demandes d'équivalence.

- Valorisation des diplômes auprès des universités américaines, employeurs, organismes de certification professionnelle et administrations qui s'appuient sur les rapports EDE pour apprécier le niveau de qualification d'un candidat.

Un avantage pour les diplômés de la faculté

Pour les diplômés de la MIIBS-URH souhaitant poursuivre des études, exercer une activité professionnelle ou immigrer aux États-Unis, un dossier provenant d'un établissement clairement identifié, disposant d'un UEI fédéral et répondant aux standards internationaux de qualité, peut contribuer à fluidifier les procédures d'évaluation documentaire. Il est toutefois important de préciser que le UEI ne garantit pas, à lui seul, une équivalence favorable : la décision appartient exclusivement à l'agence d'évaluation membre de NACES, qui apprécie chaque dossier selon ses propres critères professionnels et méthodologiques.

Une stratégie d'internationalisation

L'association d'un UEI fédéral américain, d'une gouvernance académique conforme aux standards internationaux, d'une politique qualité documentée et de programmes structurés selon les référentiels internationaux (ECTS, ISCED/UNESCO, supplément au diplôme, etc.) constitue un ensemble cohérent renforçant la reconnaissance internationale de la MIIBS-URH. Cette stratégie favorise l'obtention de certificats de comparabilité (EDE) plus aisément exploitables par les universités, employeurs et organismes professionnels américains, tout en augmentant l'attractivité internationale de l'établissement et de ses diplômés.